



## *Jardins de nature*

Espaces donnant à voir au public de grandes structures paysagères naturelles telles que boisements, prairies ou zones humides. Certains de ces espaces peuvent avoir une très forte fonction écologique.

Les jardins de nature laissent une place privilégiée à la végétation herbacée ou semi ligneuse qui vient occuper les vides laissés entre les différentes strates végétales.

La continuité entre ces strates permet la constitution de biotopes favorables à la survie de la faune et la constitution de nombreux écosystèmes pérennes.

L'intervention du jardinier, imitant la nature, se limite à assurer la sécurité des promeneurs et à nettoyer et rajeunir la végétation.

Les gazons sont entretenus 1 à 2 fois par an sous forme de broyage ou, pour certains secteurs, par éco-pâturage 2 fois par an.

Les arbustes bénéficient d'un recépage tous les 6 à 8 ans en favorisant la régénération spontanée des essences indigènes.

Les allées sablées sont désherbées en curatif dans la zone dite de passage, avec tolérance momentanée des adventices (désherbage manuel ou mécanique). Les aires sablées sans usages spécifique ne sont pas désherbées, une colonisation par l'herbe est recherchée et maîtrisée par la tonte.

